



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.84  
25 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trente-deuxième session  
Genève, 21 septembre 1998  
Point 3 de l'ordre du jour

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED  
ET DE LEUR FINANCEMENT

Conclusions concertées\*

1. Après avoir examiné les activités de coopération technique de la CNUCED décrites dans le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/45/6-TD/B/WP/109 et Add.1 et 2), le Groupe de travail a souligné l'importance que continuaient de revêtir ces activités.
2. Il a examiné un certain nombre de questions concernant le programme de coopération dans son ensemble - y compris les tendances récentes et les perspectives futures de la mobilisation de ressources, de la répartition des activités entre les pays, les régions et les programmes, de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations en matière d'activités opérationnelles - et diverses propositions relatives au recouvrement partiel des coûts dans le cas de certains programmes de coopération technique de la CNUCED en vue d'en assurer l'autonomie financière.

---

\* Adoptées par le Groupe de travail le 23 septembre 1998.

3. Le Groupe de travail a réalisé un examen programme par programme des activités entreprises en 1997 et a eu des échanges de vues avec les fonctionnaires du secrétariat responsables de différents programmes. Un représentant de l'OMC a participé aux discussions et a présenté une mise à jour des activités de l'OMC engagées à la suite à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA tenue en octobre 1997.

4. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les dépenses de coopération technique en faveur de l'Afrique et des PMA avaient augmenté, en espérant que cette tendance se poursuivrait.

5. Il a noté avec préoccupation que la part relative et le niveau absolu des dépenses de coopération technique dans la région latino-américaine et caraïbe avaient sensiblement diminué ces dernières années, et que cette tendance risquait de se maintenir en 1998. À cet égard, le Groupe de travail a rappelé et réaffirmé l'importance accordée, au paragraphe 95 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" aux besoins particuliers de certains pays en développement dont l'économie était structurellement faible et vulnérable.

6. Il a noté avec préoccupation que les dépenses de coopération technique en Europe avaient diminué de 30 % en 1997.

7. Il a également noté avec préoccupation que, bien qu'elle ait augmenté en 1997, la part de la région asiatique restait à un niveau relativement faible eu égard aux besoins de la région.

8. Le Groupe de travail a longuement examiné les propositions relatives à un recouvrement partiel des coûts présentées par le secrétariat à la demande du Conseil du commerce et du développement dans sa décision 444 (XLIV).

9. Il y a eu accord général sur les points suivants :

a) Les programmes considérés (SIAM, SYDONIA, SYGADE) donnaient d'excellents résultats et contribuaient au renforcement des capacités institutionnelles, des systèmes de gestion et de l'efficacité des administrations publiques des pays dans lesquels ils étaient appliqués;

b) Il était essentiel d'en assurer l'autonomie financière; en particulier, des ressources adéquates devaient être trouvées pour assurer l'amélioration continue des logiciels ainsi que la maintenance des systèmes installés, y compris au moyen d'un service d'assistance téléphonique permanente;

c) La viabilité financière globale des trois programmes et le financement des fonctions centrales d'appui devraient dépendre : 1) de sources de financement provenant du budget-programme; 2) de fonds pour le financement de projets concernant l'installation des logiciels et les conseils et la formation correspondants; 3) de l'affectation d'une partie des dépenses d'appui engagées dans l'exécution des projets; et 4) d'un soutien continu de la part des donateurs. Il a été noté à cet égard le rôle que pourrait jouer un mécanisme de recouvrement partiel des coûts.

10. Différentes vues ont été exprimées concernant les modalités d'un recouvrement partiel des coûts dans le cas des programmes SIAM, SYDONIA et SYGADE; le Groupe de travail a décidé qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations.

11. À la suite de son examen, le Groupe de travail recommande de soumettre le projet de décision ci-après au Conseil du commerce et du développement pour examen au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session.

"Projet de décision

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/45/6-TD/B/WP/109 et Add.1 et 2);

2. Note avec satisfaction la hausse continue des dépenses de coopération technique de la CNUCED en 1997;

3. Remercie les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED, et leur demande de poursuivre dans ce sens conformément à la stratégie et au plan de coopération technique de la CNUCED;

4. Note avec satisfaction que la part des dépenses de coopération technique financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a augmenté en 1997, et encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts pour approfondir sa coopération avec le PNUD;

5. Note avec satisfaction que le niveau et la part des dépenses de coopération technique en faveur des PMA ont augmenté, se félicite des progrès obtenus concernant le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, exprime

sa satisfaction des contributions versées par les donateurs traditionnels et des pays en développement à ce fonds, et sollicite de nouvelles contributions;

6. Prie le secrétariat, en consultation avec les États membres, de redoubler d'efforts pour obtenir une meilleure répartition relative des activités de coopération technique entre les diverses régions, en tenant compte de leurs besoins respectifs;

7. Note avec satisfaction les progrès de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations, notamment avec la signature de mémorandums d'accord, et prie le secrétariat de poursuivre ses efforts pour intensifier cette coopération, en particulier avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT);

8. Encourage le secrétariat à continuer d'approfondir sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (CCI) en vue, notamment, d'une meilleure coordination de la coopération technique, en particulier pour la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains;

9. Prie instamment le secrétariat, dans l'exécution des activités de coopération technique, d'utiliser le plus possible les capacités des pays en développement, s'agissant notamment des compétences locales et régionales;

10. Prie le secrétariat de finaliser le manuel sur la coopération technique de la CNUCED et d'en assurer la diffusion auprès des États membres dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que sur le réseau Internet, aussitôt que possible;

11. Décide qu'à sa prochaine session en 1999 consacrée à la coopération technique, le Groupe de travail sera saisi d'une évaluation approfondie du programme sur le droit et la politique de la concurrence;

12. Prie le secrétariat d'établir le plan triennal renouvelable de coopération technique sous une forme simplifiée pour la période 1999-2001, en vue de son examen par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa trente-deuxième session en décembre 1998, puis par le Conseil du commerce et du développement en 1999;

13. Note que, au cours de la première partie de sa trente-deuxième session, le Groupe de travail a demandé à son président de tenir des consultations supplémentaires avec les États membres intéressés sur les modalités d'un recouvrement partiel des coûts dans le cas des programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM, d'après les propositions présentées dans le rapport du secrétariat (TD/B/45/6, chap. III), en tenant compte des observations et des suggestions du Groupe de travail, et de lui faire rapport à la reprise de sa trente-deuxième session en décembre 1998, afin qu'une décision puisse être prise rapidement."

-----